

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MINGANIE  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 6 décembre 2022 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présents le maire, Madame Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, France Cloutier, Isabelle Plante et Marie-Pierre Gagnon formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Madame la conseillère Shawna Doucet est absente.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier et Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

**1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 6 décembre 2022**

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2022 à 19 h après constatation du quorum.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022**
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1. Acceptation – Dépenses du mois de novembre 2022 et autorisation de paiement
  - 5.2. Fermeture du bureau municipal et des services municipaux pour la période des fêtes
  - 5.3. Adoption – Calendrier des séances du conseil pour 2023
  - 5.4. Dépôt- Avis de motion et projet de règlement – Règlement R-211-12-22 modifiant le règlement R-89-12-08 décrétant l'établissement d'un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
  - 5.5. Dépôt - Avis de motion et projet de règlement – Règlement R-212-12-22- Taux de taxation et compensation pour l'exercice financier 2023
  - 5.6. Dépôt – Registre de déclaration de dons et autres avantages pour 2022
  - 5.7. Demande d'autorisation dans le cadre de l'accord de contribution avec Parcs Canada
  - 5.8. Demande de don – École Saint-Joseph
- 6. TOURISME**
  - 6.1. Autorisation – Participation financière au projet de collection d'autocollant roadtrip Côte-Nord
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1. Adoption du règlement R-210-12-22 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles

## **8. URBANISME**

- 8.1. Offre de service – Remplacement cadastral du lot 5 063 384 et création de deux lots
- 8.2. Offre de service – Projet de lotissement de lots résidentiels sur le lot 5 062 067 sur la rue du Château d'eau

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

---

### **2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2022 tel que proposé.

*Résolution 2022-12-06-2.0*

---

### **3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022**

*Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2022, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.*

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2022 tel que déposé.

*Résolution 2022-12-06-3.0*

---

### **4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

*Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2022, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.*

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2022 tel que déposé.

*Résolution 2022-12-06-4.0*

---

## **5.0 ADMINISTRATION**

### **5.1 Acceptation - dépenses du mois de novembre 2022 et autorisation de paiement**

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 163 889.42\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 131 162.34\$ pour la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

*Résolution 2022-12-06-5.1*

---

**5.2 Fermeture du bureau municipal et des services municipaux pour la période des fêtes**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

**QUE** la période de congé des fêtes pour les employés réguliers soit du lundi 26 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023;

**QUE** le bureau municipal soit fermé durant cette période.

*Résolution 2022-12-06-5.2*

---

**5.3 Adoption – Calendrier des séances du conseil pour 2023**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances débuteront à 19h au bureau municipal situé au 62, chemin de la Rivière-aux-Canards :

- |              |           |                        |                |
|--------------|-----------|------------------------|----------------|
| • 19 janvier | • 4 avril | • 4 juillet            | • 3 octobre    |
| • 7 février  | • 2 mai   | • 1 <sup>er</sup> août | • 7 novembre   |
| • 7 mars     | • 6 juin  | • 5 septembre          | • 5 décembre ; |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

*Résolution 2022-12-06-5.3*

---

**5.4 Dépôt -Avis de motion et projet de règlement – Règlement R-211-12-22 modifiant le règlement R-89-12-08 décrétant l'établissement d'un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités**

La conseillère madame Marie-Pierre Gagnon donne avis de motion que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement R-211-12-22 modifiant le règlement R-89-12-08 décrétant l'établissement d'un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

Le projet de règlement est aussi déposé.

### **5.5 Dépôt -Avis de motion et projet de règlement – Taux de taxation et compensation pour l'exercice financier 2023**

La conseillère madame France Cloutier donne avis de motion que sera adopté lors d'une prochaine séance le règlement décrétant le taux de taxation et compensation pour l'exercice financier 2023.

Le projet de règlement est aussi déposé.

---

### **5.6 Dépôt – Registre de déclaration de dons et autres avantages pour 2022**

La directrice générale adjointe, et greffière-trésorière adjointe dépose le registre public des déclarations des dons et autres avantages en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

---

### **5.7 Demande d'autorisation dans le cadre de l'accord de contribution avec Parcs Canada**

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE), un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral.

**CONSIDÉRANT QU'un** organisme municipal doit, pour conclure une telle entente, obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation.

**CONSIDÉRANT** l'appui favorable de Parcs Canada à verser une contribution pour l'évaluation de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN);

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par madame France Cloutier, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

**QUE LE CONSEIL** approuve l'entente d'accord de contribution;

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente.

**QUE** monsieur Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier soit autorisé à signer l'entente au nom de la municipalité de l'Île-d'Anticosti.

*Résolution 2022-12-06-5.7*

---

### **5.8 Demande de don – École Saint-Joseph**

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue de l'école Saint-Joseph concernant une demande de don pour l'utilisation du vieil autobus désaffecté ;

**CONSIDÉRANT** que cela permettra la réalisation du projet Bibliobus dans le cadre du défi Osentreprenre 2023,

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

**QUE LE CONSEIL** approuve la demande de don telle que déposée;

**QUE** monsieur Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier soit autorisé à signer l'entente relative au don au nom de la municipalité de l'île d'Anticosti.

*Résolution 2022-12-06-5.8*

---

## **6. TOURISME**

### **6.1 Autorisation – Participation financière au projet de Collection d'autocollants roadtrip Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT** le projet de création et de distribution d'une collection d'autocollants des municipalités de la Côte-Nord et l'implication de Tourisme Côte-Nord;

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier appuyé par madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de L'Île-d'Anticosti s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la licence d'utilisation d'un autocollant à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

*Résolution 2022-12-06-6.1*

---

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Adoption du règlement R-210-12-22 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public d'adoption a été donné le 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Isabelle Plante, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité que le règlement R-210-12-22 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à acquérir un camion pour la collecte des matières résiduelles, pour un montant total de 430 017 \$, incluant les frais de transport, dont les soumissions sont jointes à l'annexe A et l'estimé total des couts est joint à l'Annexe B du présent règlement.

### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 430 017 \$ sur une période de 15 ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Résolution 2022-12-06-7.1*

---

## **8. URBANISME**

### **8.1 Offre de service – Remplacement cadastral du lot 5063 384 et création de 2 lots**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de subdiviser le lot 5 063 384 afin de permettre la création de deux lots distincts;

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité:

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Groupe Cadoret au montant forfaitaire de 1715\$ excluant les taxes applicables et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier Mathieu Gravel à signer tout document en lien avec la présente.

*Résolution 2022-12-06-8.1*

---

**8.2 Offre de service – Projet de lotissement de lots résidentiels sur le lot 5062 067 situé sur la rue du Château d'eau**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lotir le lot 5 062 067 en plusieurs lots résidentiels;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Plante, appuyé par madame France Cloutier, et résolu à l'unanimité:

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Groupe Cadoret pour un montant variant entre 5000\$ et 6000\$ tel que défini dans la soumission S-22-2053 et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier Mathieu Gravel à signer tout document en lien avec la présente.

*Résolution 2022-12-06-8.2*

---

**9.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

**10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne pose une question quant aux lots résidentiels à être créés et au financement du règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion pour la collecte des vidanges.

**11.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par madame France Cloutier, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2022.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le Maire, Hélène Boulanger, lève la séance ordinaire du 6 décembre 2022 à 19h27.

*Résolution 2022-12-06-11.0*

---

\_\_\_\_\_  
Hélène Boulanger  
Madame le Maire

\_\_\_\_\_  
Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe

Je, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2022 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe